



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Réunion des Parties au Protocole

Deuxième session

Maastricht (Pays-Bas), 3 et 4 juillet 2014

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Promotion et renforcement des capacités:
mécanismes de coordination et synergies**

Table ronde mondiale sur les RRTP¹, tenue à Genève le 19 novembre 2013

Rapport conjoint du secrétariat du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Résumé

Une table ronde sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) a été organisée à Genève (Suisse) le 19 novembre 2013 en vue de promouvoir le transfert de connaissances et de favoriser la démocratie environnementale de par le monde. Cette table ronde a été coorganisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et à l'initiative du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) de la CEE et du Groupe d'étude de l'OCDE sur

¹ Registres des rejets et transferts de polluants.

GE.14-21911 (F) 030614 040614



* 1 4 2 1 9 1 1 *

Merci de recycler



les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes. Les modalités et la teneur de cette table ronde ont été convenues aux réunions de ces instances en 2011 et 2012, sur proposition de leur bureau respectif. Compte tenu de sa vaste expérience des activités menées dans le domaine des RRTP dans différentes régions, l'UNITAR a été invité à coopérer à l'organisation de cet événement.

La table ronde mondiale a en particulier été l'occasion de tirer le bilan des réussites obtenues et des difficultés rencontrées à ce jour dans la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP et des systèmes de RRTP, l'objectif étant d'orienter les travaux à venir, tant en termes d'établissement et de mise en œuvre des RRTP qu'en termes d'amélioration des systèmes de RRTP existants. Les exemples présentés au cours de la réunion ont témoigné de la tendance à harmoniser les RRTP nationaux avec les registres des pays voisins, de la possibilité d'utiliser les RRTP comme une plate-forme d'information généralisée permettant de satisfaire aux prescriptions en matière de notification énoncées dans d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et de l'utilisation conjointe qui est faite des RRTP par une multitude d'organismes nationaux et d'autres organisations, particulièrement pour évaluer les progrès réalisés sur la voie du développement durable.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–15	4
A. Participation.....	5–8	4
B. Débats.....	9–15	5
II. RRTP: avantages et perspectives	16–31	6
A. Exposés.....	16–26	6
B. Débats.....	27–31	8
III. Secteurs critiques et solutions: bonnes pratiques dans la mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants.....	32–43	9
A. Exposé	32–40	9
B. Débats.....	41–43	11
IV. Des RRTP harmonisés	44–49	12
Exposés	44–49	12
V. Conjuguer les efforts communs et rechercher des synergies: instances internationales traitant des RRTP	50–55	13
Exposés	50–55	13
VI. Déclarations de clôture des Présidents.....	56–58	14

I. Introduction

1. Une table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), coprésidée par M. Michel Amand (Belgique), Président de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP; Protocole de Kiev) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), et M. Noriyuki Suzuki (Japon), Président du Groupe d'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), s'est tenue le 19 novembre 2013 au Palais des Nations, à Genève (Suisse).

2. Des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), de l'industrie, d'organisations intergouvernementales et d'établissements universitaires de différents continents se sont rencontrés à Genève pour débattre de cet instrument clef pour la transparence dans le domaine de l'environnement que sont les RRTP. La manifestation a été l'occasion de tirer le bilan des réussites obtenues et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des systèmes de RRTP et de dresser le tableau des activités menées actuellement pour orienter l'établissement et la mise en œuvre de nouveaux RRTP et améliorer les RRTP existants de par le monde.

3. Les RRTP permettent à tous, sans restriction ou presque, d'avoir accès à des informations précises dans le domaine de l'environnement. L'accès gratuit sur Internet à des données environnementales géoréférencées permet au grand public, aux décideurs des États et des entreprises, aux scientifiques et aux journalistes de faire des choix avisés. De plus, un réseau de données environnementales bien établi créé par le biais des RRTP, permet aux entreprises d'évaluer les résultats de leurs efforts en faveur d'un environnement durable. Le Protocole sur les RRTP de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est le seul instrument sur les RRTP juridiquement contraignant à même de garantir des normes minimales pour l'égalité des droits et la transparence dans l'utilisation des données environnementales. Il offre un cadre juridique solide pour l'amélioration de l'accès du grand public aux informations et la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement, donc pour la préservation de la santé des générations présentes et futures.

4. Cette manifestation, coorganisée par la CEE et l'OCDE, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), est un remarquable exemple de synergies. Pour la première fois, les trois organisations ont mis leurs compétences et leurs capacités en commun pour organiser cette réunion conjointe destinée à promouvoir le transfert de connaissances et, ce faisant, à favoriser la démocratie environnementale à l'échelle de la planète².

A. Participation

5. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la table ronde: Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Hongrie, Israël, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Union européenne (UE).

² Les déclarations et autres documents de la table ronde peuvent être consultés à l'adresse http://www.unece.org/prtr_grt2013.html.

6. Ont également participé à la réunion les délégations des États signataires du Protocole suivants: Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Tadjikistan.

7. Les délégations du Bélarus, du Brésil, du Chili, des États-Unis d'Amérique, du Honduras, du Japon, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan étaient également présentes.

8. Ont en outre assisté à la réunion des représentants de l'OCDE, du Bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan, de l'UNITAR et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Étaient également présents des représentants des ONG suivantes: Bureau of Environmental Investigation (Ukraine); Eco-Globe (Arménie); EcoLomics International (Suisse); «ECOSCOPE» (Azerbaïdjan); Bureau européen de l'environnement et ECO-Forum européen (Belgique); «Greenwomen» – Agence d'information sur l'environnement (Kazakhstan); Organisation de protection et de réhabilitation de la nature Hayajan (Azerbaïdjan); Centre international d'investissement (Fédération de Russie); et Centre d'information «Volgograd Ecopress» (Fédération de Russie). Étaient aussi présents à cette réunion un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'un avocat spécialisé dans la défense d'intérêts publics (Suisse).

B. Débats

9. Dans sa déclaration de bienvenue, le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Sven Alkalaj, a notamment mis l'accent sur l'importance que revêtaient les RRTP, en ce sens qu'ils contenaient des données fondamentales permettant de faire des choix en connaissance de cause, et sur les liens directs entre les données figurant dans les RRTP et les grands enjeux environnementaux, tels que les changements climatiques. Il a en outre insisté sur la nature internationale et intersectorielle du Protocole sur les RRTP, soulignant que les partenariats et la coopération étaient au cœur même de cet instrument. M. Remigi Winzap, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), a prononcé un discours d'orientation, dans lequel il a mis en avant les apports des RRTP dans l'établissement d'une base juridique nationale permettant de rendre les informations environnementales publiques, soulignant que grâce aux RRTP, les données sur les émissions de polluants étaient désormais accessibles dans un grand nombre de pays. Les RRTP orientaient aussi les décisions prises dans les entreprises. Il était cependant indispensable de mieux faire connaître les RRTP au public et, à cet égard, M. Winzap a salué l'esprit de partage des connaissances et des informations dont faisait preuve la communauté des RRTP. Les Coprésidents de la table ronde ont également prononcé des allocutions liminaires. Les participants ont ensuite adopté le programme provisoire de la table ronde.

10. La table ronde s'est articulée autour de cinq séances. Durant la première d'entre elles, des experts des pays participants ont abordé la contribution des RRTP au développement durable, et souligné les avantages et les perspectives que cet instrument offrait. Les débats ont porté sur différents thèmes, notamment: a) le potentiel des RRTP pour montrer l'utilisation des ressources (par exemple la consommation d'énergie) et des données sur la réduction des déchets; b) l'incidence des technologies de l'information sur l'accès aux données des RRTP ainsi que sur la qualité et l'utilisation de ces données; c) les besoins futurs des utilisateurs des données des RRTP; d) l'utilisation des données des RRTP pour estimer l'impact environnemental des émissions polluantes; e) la possibilité pour les RRTP de fonctionner comme un guichet unique pour la communication d'informations dans le domaine environnemental et la conformité avec les normes internationales; f) la manière dont les données des RRTP peuvent contribuer à établir

d'autres inventaires nationaux conformes aux accords internationaux sur les produits chimiques; g) le rôle des RRTP dans la collecte des données sur les gaz à effet de serre; et h) les RRTP comme outils de communication d'informations au public dans le domaine de l'environnement.

11. La deuxième séance a été l'occasion de partager les meilleures pratiques pour la mise en œuvre des RRTP, de souligner les leçons tirées et de formuler des propositions d'amélioration. Les débats ont porté sur les questions suivantes: a) comment assurer la participation effective des entreprises, y compris des installations industrielles étrangères; b) comment sont gérées les données des RRTP (par exemple, qui paie quoi et qui fait quoi); c) les techniques d'estimation des rejets (par exemple pour les rejets diffus); et d) le rôle des différentes parties prenantes.

12. Des exemples régionaux de RRTP harmonisés ont été présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour, comme le Registre européen des rejets et transferts de polluants, des RRTP régionaux en Amérique latine et des RRTP régionaux en Amérique du Nord.

13. La cinquième séance était destinée à présenter les expériences de différentes instances internationales travaillant sur les RRTP, qui ont détaillé les axes géographiques et thématiques de leurs activités ainsi que les outils et le matériel qu'elles avaient à offrir. Ont ainsi été passées en revue les activités de la CEE, de l'OCDE, du PNUE et de l'UNITAR. Cette séance a également permis d'aborder la coopération de ces instances en matière de RRTP et les possibilités de renforcer encore les synergies.

14. Les Présidents ont conclu la table ronde par des allocutions de clôture.

15. Une enquête sur les RRTP avait été lancée en amont de la table ronde. Préparée conjointement par la CEE, l'OCDE et l'UNITAR, cette enquête était ouverte aux participants et aux membres du public intéressés. Ses résultats préliminaires ont été présentés à la table ronde. Ses résultats définitifs, accessibles à tous sur la page Web de la table ronde, pourront aider la communauté des RRTP à planifier et à mettre en œuvre les activités futures.

II. RRTP: avantages et perspectives

A. Exposés

16. M. Stephen DeVito, responsable scientifique à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a fait un exposé sur la nécessité de définir le rôle des informations provenant des RRTP dans la promotion du développement durable, préoccupation croissante à l'échelle mondiale. Ainsi, à l'heure où les industriels développaient la chimie douce et d'autres pratiques tendant à réduire l'usage de produits chimiques toxiques dans les processus industriels les données des RRTP laissaient voir ces avancées sur le plan de la chimie douce et de l'industrie douce. Plus la production globale de substances chimiques augmentait et plus il était nécessaire de pouvoir suivre à l'échelle mondiale les émissions et transferts de polluants industriels.

17. Pourquoi le rôle des RRTP dans l'évaluation des progrès accomplis sur la voie d'un développement global durable n'avait-il encore jamais été défini ou débattu? Le fait est que peu d'orientations précises existaient quant à la manière d'utiliser les données des RRTP dans une optique de développement durable. De plus, les RRTP existants avaient vocation à retracer les émissions et les transferts de déchets à l'échelle d'un pays ou d'un continent, mais pas à l'échelle mondiale. Cependant, a relevé M. DeVito, des cadres étaient actuellement mis au point par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, dans le cadre de son programme d'inventaire des rejets toxiques, et par le Groupe d'étude

de l'OCDE sur les IETMP quant à l'utilisation des données figurant dans les RRTP pour évaluer les progrès accomplis en la matière.

18. M. Øyvind Hetland, ingénieur spécialisé à l'Agence norvégienne de l'environnement, s'est exprimé sur l'usage qui pouvait être fait des RRTP pour évaluer l'utilisation des ressources. Il a relevé à cet égard qu'en Norvège, les données sur la consommation énergétique faisaient partie intégrante des prescriptions en matière de notification. Deux études de cas tirées du RRTP norvégien démontraient que les données relatives à la consommation énergétique et aux déchets dangereux pouvaient fournir des renseignements précieux sur l'évolution récente de l'efficacité de l'utilisation des ressources.

19. M. Hetland a fait observer que la crise économique mondiale, mais aussi les particularités locales des procédés de production, avaient un impact sur les données consignées dans le système de RRTP. En présentant le cas de deux producteurs d'aluminium, il a montré que pour pouvoir comparer directement des établissements donnés, il fallait disposer de certaines informations susceptibles de ne pas figurer dans un RRTP classique, mais pouvant néanmoins être accessibles au cas par cas.

20. M. Marcos Serrano, Chef du Département de l'information et des statistiques environnementales au Ministère chilien de l'environnement, a présenté l'approche du guichet unique du RRTP chilien. Dans ce contexte, la réglementation régissant le RRTP, récemment adoptée au Chili, était devenue un instrument juridiquement contraignant pour les différentes parties prenantes devant notifier des informations destinées au RRTP.

21. Cette réglementation avait pour but d'asseoir le RRTP chilien en tant que guichet unique pour les notifications environnementales futures. Cette approche du guichet unique permettait aux opérateurs d'utiliser le même portail pour satisfaire à l'ensemble des prescriptions en matière de notification des différentes institutions, ce qui facilitait l'homologation des données et évitait les chevauchements. De plus, au Chili, le système du RRTP pouvait ainsi être utilisé pour les notifications requises par d'autres instruments internationaux, tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) et pour les inventaires des émissions de gaz à effet de serre.

22. M^{me} Silvia Nicolaescu, Conseillère principale au Ministère de l'environnement de la République de Moldova, a déclaré que son pays prenait une part très active aux principaux instruments internationaux existant dans le domaine de l'environnement et en particulier aux outils de réglementation des produits chimiques. Si, à l'échelon national, les efforts portaient surtout sur l'amélioration des questions de législation et de notification, il était indéniable que dans l'avenir, pour être efficace, un système de RRTP devrait permettre de s'acquitter de différentes obligations internationales et servir de base de données unique pour les informations communiquées au niveau national.

23. M^{me} Kristina Saarinen, Chef d'équipe à la Division de la performance environnementale de l'Institut finlandais pour l'environnement, a indiqué quel usage était fait des données des RRTP dans les inventaires des gaz à effet de serre. Les mêmes substances étaient certes répertoriées dans les RRTP et dans les inventaires des gaz à effet de serre, mais des différences importantes subsistaient entre les caractéristiques des données figurant dans ces deux outils, du fait de niveaux d'agrégation de données et de besoins de documentation différents. Les données des RRTP ne couvraient qu'une partie des activités et secteurs inclus dans les inventaires des émissions de gaz à effet de serre et n'étaient obtenues des établissements qu'au-delà d'une certaine capacité et ou d'un certain seuil d'émissions, alors que dans les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, toutes les sources d'émission et toutes les émissions, quelle qu'en soit la taille, devaient être recensées.

24. Pour les inventaires des émissions, les données des RRTP inscrites pour chaque établissement devraient être disponibles au niveau de détail attendu pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Les exploitants devraient se conformer aux prescriptions spécifiques établies par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour le calcul de ces émissions, et avant de les entrer dans leurs bases de données, les autorités devraient vérifier qu'elles remplissent bien les critères requis. L'utilisation des données notifiées par les établissements était de nature à améliorer la fiabilité globale de l'inventaire. À titre d'exemple, en Finlande, les données communiquées par un site de production étaient partagées avec les différentes autorités et utilisées pour répondre aux prescriptions de tout un éventail d'inventaires.

25. M. Jan Marsak, Directeur du Département de la gestion des déchets au Ministère tchèque de l'environnement, a axé son exposé sur l'intérêt des RRTP en tant qu'outil de communication d'informations environnementales au grand public. Il a plaidé pour des RRTP conviviaux et accessibles. Les données des RRTP constituaient un formidable outil pour communiquer des informations dans le domaine de l'environnement. Cela étant, communiquer, diffuser et présenter les informations disponibles de manière efficace était une vraie gageure.

26. Dans ce contexte, M. Marsak a relevé que la diffusion et la présentation des données faisaient partie intégrante du processus des RRTP. Aucune approche unique ne permettait par contre de répondre à tous les objectifs. Les données devaient être fournies sous différentes formes en fonction des destinataires, étant donné que chaque groupe cible avait ses propres besoins. Les données des RRTP devraient être communiquées sous forme d'ensembles de données individuelles ou de données agrégées, de pair avec des données géographiques. Il fallait aussi disposer d'informations supplémentaires sur les polluants, par exemple concernant les effets des polluants sur la santé. Il fallait enfin disposer d'analyses reposant sur les données économiques, sociales et autres données statistiques existantes.

B. Débats

27. Durant les échanges qui ont suivi, les intervenants ont souligné que la mise en place de nouveaux systèmes de RRTP ouvrait de nouvelles perspectives mais était aussi source de difficultés. Les RRTP devaient être ouverts à de nouvelles évolutions et à de nouvelles idées. Par exemple, leur structure devrait permettre l'intégration de substances visées par d'autres conventions sur les produits chimiques, telles que la Convention de Stockholm. Le RRTP norvégien était un exemple prometteur à cet égard: en sus de la liste des substances chimiques visées par le Protocole sur les RRTP, il rendait compte de la performance énergétique. Cette idée a été jugée utile par d'autres pays, car elle permettrait d'effectuer les analyses nécessaires pour évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable.

28. Plusieurs pays et participants ont estimé qu'il était judicieux de rechercher des synergies en utilisant une plate-forme unique pour rassembler les données environnementales. Il pouvait s'agir par exemple de rendre compte à plusieurs organismes nationaux, mais aussi de satisfaire aux prescriptions en matière de notification prévues par les normes internationales. Il a été estimé que le Protocole sur les RRTP constituait une base idéale pour ce faire. Il fallait cependant repenser en profondeur les systèmes de RRTP utilisés pour notifier ces informations et mesurer les progrès enregistrés au niveau national à l'égard des obligations internationales, pour s'assurer que tous les critères soient pris en compte. Pour être utilisées à des fins de notification au titre de la CCNUCC, les données des RRTP dans leur forme actuelle devaient être ventilées par secteur, pour tous les secteurs pour lesquels des informations étaient requises, puis réunies. Afin de surmonter ces problèmes, il fallait tenir compte de ces impératifs dès la conception du format des

notifications et chercher à simplifier le processus de notification global auquel étaient assujettis les établissements et les entreprises devant communiquer des informations à plusieurs organismes ou au titre de différents accords multilatéraux sur l'environnement.

29. La transparence des données pourrait créer un effet d'entraînement et conduire à une réduction des ressources utilisées, des déchets produits et des polluants émis. En outre, aux États-Unis d'Amérique, les bonnes pratiques des entreprises faisaient l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Agence de protection de l'environnement, ceci dans le but d'inciter les entreprises à aller au-delà du simple respect des normes inscrites dans la législation.

30. L'analyse des données des RRTP était un autre domaine susceptible d'aiguïser l'intérêt du public à l'égard des RRTP et d'augmenter la valeur des bases de données des RRTP. Les bénéfices tirés des bases existantes sur les polluants seraient d'autant plus grands que les outils d'analyse des données seraient accessibles et qu'il y aurait des exemples de bon usage de ces analyses par différents types d'utilisateurs. Via la Commission de coopération environnementale et son document intitulé «À l'heure du compte en ligne: la pollution industrielle en Amérique du Nord», le Canada, le Mexique et les États-Unis montraient bien qu'il était possible de fournir aux utilisateurs des outils pertinents d'analyse des données des RRTP.

31. Il importait de relever que l'intérêt du public envers les émissions de produits chimiques était très variable. Les besoins d'informations étaient différents selon les groupes cibles. En République tchèque, par exemple, les informations touchant à l'impact sur la santé des polluants consignés dans le RRTP étaient directement accessibles dans le système de RRTP, de manière à permettre une évaluation plus précise des risques potentiels associés à la quantité d'émissions toxiques d'un établissement. Ces concordances entre données sur la santé et données sur les produits chimiques expliquaient aussi la nécessité de mieux relier les flux de données entre les organismes publics. Un bon exemple en était la stratégie chilienne consistant à permettre à tous les organismes publics concernés d'utiliser un «guichet unique» pour toutes les données du RRTP et les prescriptions en matière de notification de l'industrie. Les échanges entre les différents organismes publics s'en trouvaient grandement facilités, mettant les synergies à profit et ouvrant de nouvelles perspectives.

III. Secteurs critiques et solutions: bonnes pratiques dans la mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants

A. Exposés

32. M^{me} Sabrina Andrade, Responsable des déchets dangereux au Ministère de l'environnement du Brésil, a dit que son ministère était en train d'élaborer le RRTP brésilien, avec l'appui d'une entreprise de consultants. Le Brésil mettait ce registre en œuvre par étapes et avait proposé plusieurs ateliers de sensibilisation et des formations à différentes parties prenantes.

33. Le Brésil avait déjà promulgué une loi rendant obligatoire la mise en œuvre d'un registre technique fédéral. En 2009, des dispositions législatives avaient en effet prescrit l'établissement d'un RRTP national relevant du registre fédéral. Pendant la phase actuelle de mise en œuvre, comme au cours des trois dernières années, des données avaient été notifiées sans toutefois être publiées. Les données seront communiquées une fois que le

programme aura été validé et certifié, ce qui devrait avoir lieu en 2015; l'amélioration du formulaire de déclaration devrait faciliter l'accréditation.

34. M. Uri Shilhav, Coordonnateur du RRTP au Ministère israélien de la protection de l'environnement, a dit qu'après la ratification par Israël du Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Protocole de Kiev), en janvier 2013, la mise en œuvre du registre avait avancé rapidement. Les recommandations formulées à partir des données d'expérience de ce pays préconisaient notamment l'adhésion au Protocole de Kiev, un engagement par les autorités politiques et les chefs d'entreprise, la tenue d'activités de renforcement des capacités à l'intention des établissements soumis à notification ainsi que l'analyse et l'intégration des données par les organismes chargés de les collecter. Les données budgétaires détaillées du projet de mise en œuvre indiquaient que le développement du logiciel utilisé pour le RRTP avait été le principal poste de dépense de ce qui avait été une expérience globalement très positive pour mettre en œuvre le nouveau système national de RRTP.

35. M. Iñigo de Vicente-Mingarro, expert des RRTP au Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, a présenté les techniques d'estimation des rejets utilisées. Les «sources ponctuelles» étaient définies dans les RRTP nationaux ou internationaux par catégorie d'activité et par seuil. Dans le cas de l'Espagne, les rejets dans l'air, dans le sol et dans l'eau étaient notifiés en trois étapes: a) la détermination des polluants; b) le calcul de la quantité totale des émissions (prenant en compte tous les types d'émissions, en conditions normales d'exploitation, fugitives, diffuses et accidentelles, quand elles pouvaient être attribuées à une source); et c) la classification à l'aide des codes «M» (mesures), et «C» (calcul) ou «E» (expert), en précisant à chaque fois la norme, la méthode, le coefficient d'émission, la référence technique, et autres, utilisés pour déterminer la valeur des émissions. Le transfert de déchets hors du site était notifiée en quatre étapes: a) l'identification du type de déchets, sur la base de la Liste européenne des déchets; b) la quantité totale transférée; c) l'attribution des codes «M», «C» ou «E» (principalement M); et d) les opérations de traitement des déchets et l'information indiquant s'il s'agissait de mouvements transfrontières ou non.

36. Deux types de sources diffuses avaient été identifiés: les autres sources industrielles, comprenant les sources ponctuelles inférieures aux seuils fixés, et les sources diffuses telles que les transports et l'agriculture. L'estimation des sources diffuses constituait un défi majeur qui soulevait de nombreux problèmes techniques. Néanmoins, pour diverses raisons, il fallait disposer d'un ensemble d'inventaires complet comprenant les sources diffuses. Aujourd'hui, des efforts étaient déployés aux échelons national et international pour estimer les sources diffuses.

37. M^{me} Mara Silina, Coordinatrice des programmes au Bureau européen de l'environnement/ECO-Forum européen, a souligné les nombreuses autres manières de tirer parti des RRTP. Les ONG jouaient un rôle important dans la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP et l'amélioration des registres existants. En effet, elles avaient un point de vue différent sur la manière de faciliter l'accès du public aux informations figurant dans les registres et de donner aux citoyens les moyens d'utiliser efficacement les données environnementales disponibles grâce aux systèmes de RRTP.

38. Plus précisément, les ONG avaient entre autres cité les besoins suivants: fixer des seuils plus bas pour les rejets de polluants; prévoir une surveillance indépendante des informations notifiées car le public ne faisait pas toujours confiance aux données officielles; comparer les données des RRTP et les statistiques relatives à d'autres secteurs tels que la santé et établir des liens entre elles; inclure des données plus factuelles; et prendre en compte les particularités locales lors de la notification de données sur les substances visées. En outre, il importait de communiquer des données pouvant être plus

facilement comparées et analysées grâce à une harmonisation des différents systèmes de RRTP existant de par le monde. Cette dernière mesure faciliterait en outre les échanges de connaissances et permettrait à la société civile d'utiliser et d'interpréter les données des RRTP.

39. M. Dmytro Skrylnikov, Chef du Bureau d'études environnementales, a exposé certains des besoins et des problèmes des pays en transition en matière de mise en œuvre des RRTP. Les pays rencontraient en effet des difficultés dès les premières étapes de la mise en œuvre, notamment pour établir un cadre réglementaire par le biais de la ratification du Protocole sur les RRTP, modifier la législation existante et adopter une nouvelle législation nationale sur les RRTP. En outre, il fallait décider s'il valait la peine d'utiliser et d'adapter les systèmes de collecte et de notification d'informations existants ou s'il était préférable de faire porter les efforts sur la création d'un nouveau système de RRTP.

40. Les problèmes qui entravaient particulièrement le renforcement des structures et des capacités institutionnelles étaient notamment le manque de coordination et de partage de l'information entre les institutions; les problèmes techniques inhérents à la gestion des données, l'accès à celles-ci et leur diffusion; ainsi que l'éducation et la sensibilisation de tous les groupes de parties prenantes. Les mesures décrites ci-dessus constituaient une partie importante de l'action qu'il fallait judicieusement mener pour exploiter au maximum le système de RRTP dans les pays en transition.

B. Débats

41. Pendant le débat, il a été noté que les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Protocole variaient en fonction de la voie choisie à cet égard, à savoir l'utilisation et l'adaptation des instruments existants de collecte et de notification d'informations sur les polluants ou l'établissement d'un nouveau système de RRTP. Les problèmes d'ordre législatif et la pertinence technique des seuils à partir desquels des informations devaient être communiquées représentaient aussi d'importants obstacles. Ainsi, en Arménie, seulement quatre ou cinq entreprises seraient tenues de notifier des informations sur les polluants si l'on appliquait les seuils prévus dans le Protocole sur les RRTP.

42. Les problèmes financiers jouaient également un rôle capital. Dans de nombreux pays, l'aide financière allouée au système de RRTP provenait principalement du budget ministériel. Toutefois, une aide extérieure pouvait parfois être fournie, notamment au Brésil, où un prêt de la Banque mondiale avait permis de financer les deux premières années de mise en œuvre. Le budget ordinaire alloué aux systèmes nationaux de RRTP ne couvrait souvent pas les activités telles que l'analyse des données, les instruments facilitant l'interprétation des données, ni un contrôle approfondi de la qualité. Cependant, l'analyse des données était une condition déterminante pour tirer directement parti des avantages fournis par les données des RRTP et rechercher par les pays qui décidaient d'instaurer un RRTP. Assurer l'accès aux marchés verts pour les entreprises affichant un bon bilan en matière de production durable figurait parmi les exemples d'avantages cités.

43. L'un des plus grands problèmes rencontrés par Israël pendant la phase initiale de mise en œuvre de son système de RRTP a été l'élaboration d'un logiciel permettant de géoréférencer la base de données du registre. Les difficultés étaient dues en partie aux procédures internes de l'agence de protection de l'environnement. Les procédures que cet organisme appliquait en cas de non-respect des dispositions avaient par ailleurs permis de mettre en œuvre assez facilement le système de RRTP dans les entreprises.

IV. Des RRTP harmonisés

Exposés

44. M^{me} Eva Goossens, Directrice des projets sur les rejets industriels de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), a cité le Registre européen des rejets et transferts de polluants comme exemple d'un système harmonisé de RRTP. Ce registre avait été élaboré en s'appuyant sur un registre précédent, le Registre européen des émissions de polluants (EPER), et sur la Directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution³. Il comportait les données des 28 États membres de l'Union européenne, ainsi que celles de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, auxquelles s'ajoutaient celles de la Serbie et de la Suisse à titre volontaire. Tous ces pays avaient adopté une réglementation relative au Registre européen entre 2007 et 2009, et les États membres avaient communiqué comme convenu les données requises à partir de 2007. Les obligations annuelles en matière de notification portaient sur 91 polluants, dont les 86 polluants visés par le Protocole sur les RRTP, auxquels s'ajoutaient l'hexabromobiphényle, les octylphénols, les fluoranthènes, l'isodrine et le benzo(g,h,i)peryène.

45. S'agissant de la qualité des données, celles sur les rejets dans l'air de polluants tels que les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et le dioxyde de carbone étaient généralement complètes et cohérentes lorsqu'on les comparait aux données présentées au titre d'autres obligations internationales en matière de notification d'informations ou d'autres inventaires. Toutefois, des incohérences subsistaient lorsqu'on les comparait à d'autres substances et aux inventaires nationaux respectifs. L'obstacle le plus important était l'inventaire des émissions dans la terre. Pour faciliter la mise en œuvre du Registre européen, il fallait par exemple accroître la qualité des données et la confiance des utilisateurs, améliorer l'utilisation et l'échange des données et poursuivre l'examen du fondement juridique du Registre européen et de ses liens avec d'autres lois. La possibilité d'une utilisation plus large par de multiples parties prenantes a été clairement identifiée.

46. M^{me} Marcia Cecilia Suazo Hernandez, Coordinatrice nationale du RRTP au Ministère de l'environnement du Honduras, a présenté le RRTP de son pays ainsi que les registres régionaux de l'Amérique centrale et de la République dominicaine. Dans la plupart des pays d'Amérique centrale, l'élaboration des registres nationaux était très avancée; toutefois, l'absence de ressources économiques entravait la mise en œuvre de ces instruments. L'élaboration d'un registre régional se heurtait également à d'autres difficultés, telles que l'harmonisation et la validation des données.

47. M^{me} Suazo Hernandez a donné un aperçu de l'état d'avancement du RRTP de chaque pays d'Amérique centrale, notamment concernant la liste des produits chimiques et des secteurs visés ainsi que des autres éléments sur lesquels les pays d'Amérique centrale concernés s'appuyaient pour homologuer les données des registres. Les principaux points à améliorer étaient la normalisation des données, la formation technique et scientifique et le renforcement des capacités à long terme afin de garantir la durabilité des RRTP nationaux.

48. M. DeVito, responsable scientifique à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a présenté le projet de RRTP de l'Amérique du Nord, qui s'inscrivait dans le programme sur la qualité de l'air et les rejets de polluants de la Commission de coopération environnementale (CCE). Dans le cas des États-Unis, l'inventaire des rejets toxiques avait été mis à jour grâce: a) aux activités de réglementation, telles que la notification d'informations par voie électronique; b) au projet «University Challenge», mené en collaboration avec des universités, des étudiants et des enseignants pour mieux

³ Directive 2008/1/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

comprendre et prendre en compte les besoins des utilisateurs de données et pour promouvoir l'utilisation des données du RRTP en faveur des groupes vulnérables; et c) aux efforts supplémentaires accomplis pour améliorer l'accès aux informations relatives à la prévention de la pollution consignées dans l'inventaire des rejets toxiques et l'utilisation qui en était faite au service du développement durable. Dans le cas du Canada, la liste de substances figurant dans l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) devait être alignée sur celle du Plan de gestion des produits chimiques du Canada, et un guichet unique devait être établi aux fins de la notification de données environnementales.

49. Le rapport intitulé «À l'heure des comptes» et le site Web de la CEE comportaient des données harmonisées tirées des RRTP du Canada, du Mexique et des États-Unis d'Amérique, ce qui permettait notamment de déterminer les tendances historiques des polluants rejetés dans l'air par les compagnies d'électricité entre 2005 et 2010 dans toute l'Amérique du Nord. Le Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord de la CCE, publié en 2005, était en cours d'actualisation. Résultat des efforts constants déployés pour améliorer la comparabilité des RRTP de chacun des pays d'Amérique du Nord, ce plan exposait la stratégie visant à améliorer les données servant de fondement à la prise de décisions en Amérique du Nord.

V. Conjuguer les efforts communs et rechercher des synergies: instances internationales traitant des RRTP

Exposés

50. M. Nicholas Obe (Royaume-Uni), Vice-Président de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, a fait observer que le Protocole était le premier instrument juridiquement contraignant ayant pour objectif d'accroître l'accès du public aux données environnementales. L'une des principales forces d'un instrument juridiquement contraignant était son cadre institutionnel multilatéral. Dans le cas du Protocole sur les RRTP, il s'agissait de la Réunion des Parties, du Bureau, du Comité d'examen du respect des dispositions et du Groupe de travail des Parties, qui contribuaient tous à aider les Parties à mettre en œuvre le Protocole. Leur action consistait notamment à faciliter les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques, à élaborer des documents directifs et des recommandations, à concevoir des instruments juridiquement contraignants supplémentaires et à mener des activités de renforcement des capacités. Les principales activités d'assistance technique avaient notamment pris la forme d'ateliers sous-régionaux (à Minsk et Sarajevo), d'exercices visant à répondre aux besoins des pays compte tenu des compétences disponibles et d'activités de coopération sur des projets mis en œuvre pays par pays par des organisations partenaires.

51. L'adoption d'un instrument juridiquement contraignant avait envoyé un message fort aux autres États, notamment aux partenaires commerciaux et aux partenaires de l'aide, ainsi qu'aux investisseurs étrangers et aux institutions internationales, exprimant ainsi la volonté des États d'instaurer une gouvernance et une démocratie effectives. Les mécanismes de surveillance et de communication d'informations faisant partie de la structure de gouvernance avaient considérablement contribué à l'efficacité de cet instrument.

52. M. Suzuki, Président du Groupe d'étude de l'OCDE sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), a dit qu'en 1996, l'OCDE avait recommandé à ses membres d'établir des RRTP et avait défini un ensemble d'éléments clefs devant être pris en compte dans ce but, ainsi que des principes directeurs. En 1996,

seuls deux pays avaient mis en œuvre un RRTP conforme à ces principes mais, en 2009, ce nombre était passé à 39. Dans un premier temps, l'OCDE avait concentré ses efforts sur les mesures que les pays membres devaient prendre pour établir un RRTP. L'accent avait été placé par la suite sur la qualité des données et sur les techniques permettant d'estimer les rejets. Récemment, les activités s'étaient concentrées sur l'harmonisation des systèmes de RRTP, l'utilisation pratique des données des registres et l'utilisation de ceux-ci pour favoriser le développement durable. Le Groupe d'étude avait produit plusieurs documents techniques sur les méthodes d'estimation des rejets, l'utilisation des données des RRTP, la durabilité, l'harmonisation et les bases de données, pour aider les Parties au Protocole de Kiev à mettre en œuvre les RRTP.

53. M. Hirofumi Aizawa, du Secrétariat de l'OCDE, a présenté d'autres activités en rapport avec celles du Groupe d'étude sur les IETMP. Les données des RRTP avaient été prises en compte dans la révision des indicateurs clefs de l'environnement établis par l'OCDE. De concert avec l'UNITAR, cette dernière élaborait également un module «RRTP» qui serait intégré à la panoplie de mesures du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), permettant ainsi de prendre des décisions en matière de gestion des produits chimiques. En ce qui concernait les RRTP, l'OCDE travaillait en étroite coopération avec d'autres organisations internationales, dont la CEE, le PNUE et l'UNITAR.

54. M. Jorge Ocaña, Chef de projet pour les polluants organiques et chimiques persistants au PNUE, a présenté les activités du PNUE relatives au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et aux RRTP. Le FEM était le mécanisme de financement prévu dans la Convention de Stockholm. Celle-ci faisait référence au Protocole sur les RRTP en tant que base d'un projet relatif aux RRTP (2009-2012) financé par le FEM. Le projet avait facilité la mise en œuvre d'un RRTP au Chili et l'élaboration de propositions exécutives relatives à un RRTP national (élaboration du RRTP) au Cambodge, en Équateur, au Kazakhstan, au Pérou, en Thaïlande et en Ukraine.

55. Un nouveau projet visant à établir un RRTP, financé par le FEM, prévoyait la mise en place de tels registres d'ici à 2018 dans les pays participant, à savoir le Bélarus, le Cambodge, l'Équateur, le Kazakhstan, le Pérou et la République de Moldova, afin de faciliter notamment la communication d'informations à l'échelon national au titre de la Convention de Stockholm. Avant la mise en place des registres, il fallait principalement définir l'instrument en tant que priorité nationale et utiliser l'aide financière du FEM pour contribuer à dynamiser les travaux en cours dans les pays participants.

VI. Déclarations de clôture des Présidents

56. Les Présidents ont remercié les pays participants d'avoir exposé leurs réalisations, décrit les difficultés rencontrées et fait part de leur engagement en faveur de la mise en œuvre de systèmes de RRTP. Ils ont également fait observer que la réunion avait été utile aux participants, et convenu qu'un grand nombre d'idées importantes, de nature à enrichir le processus de mise en œuvre des RRTP, avaient été exprimées. Il importait de souligner que c'était également le cas pour les pays ayant déjà créé des systèmes de RRTP.

57. Les Présidents ont présenté les résultats ci-après de la table ronde mondiale sur les RRTP:

a) La chimie douce et l'industrie douce étaient des éléments essentiels du développement durable. Les données des RRTP pouvaient être utilisées pour mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la chimie douce et de l'industrie douce et, partant, l'avancée du développement durable;

b) Les RRTP offraient de grandes possibilités de montrer dans quelle mesure les ressources, notamment sur le plan de la consommation énergétique et de la gestion des déchets, étaient utilisés. Ces questions devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie et d'une application à plus grande échelle;

c) La démarche la plus efficace pour communiquer des données sur l'environnement consistait à utiliser les systèmes de RRTP comme «guichet unique». Tous les pays devraient s'efforcer de faire de même. Les pays en transition, dans lesquels la mise en place de tels systèmes en était à ses débuts, devraient tout particulièrement en faire une priorité;

d) Les RRTP étaient un instrument qui pouvait être utilisé pour notifier des informations sur d'autres engagements internationaux pertinents;

e) Les RRTP devraient être utilisés pour communiquer efficacement au public les informations relatives à l'environnement. Les efforts menés en ce sens étaient très importants et avaient contribué à mieux comparer les émissions des différentes installations de production et, plus généralement, à expliquer comment bien interpréter et utiliser les données des registres. Il faudrait faire des efforts supplémentaires pour renforcer les capacités des différentes autorités, du public et de l'industrie et les sensibiliser à cet instrument. Dans un même temps, le secteur industriel pourrait prendre conscience des avantages liés à la mise en place de RRTP, notamment sur le plan financier;

f) La mise en œuvre des RRTP continuait de se heurter à des difficultés d'ordre général, telles que le manque de confiance du public face aux données officielles, la nécessité d'établir un lien entre les données des RRTP et les données relatives à la santé, et de mettre à disposition des données factuelles, allant au-delà du simple calcul du volume des émissions pour valider les données des registres. L'estimation des émissions diffuses restait également une vraie gageure.

g) En outre, les difficultés particulières rencontrées par les pays en transition portaient sur un grand nombre de sujets, à commencer par la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel appropriée, l'amélioration de la coordination entre les institutions – essentielle à l'établissement des RRTP – ainsi que la manière de garantir les capacités techniques et financières nécessaires;

h) En même temps, un certain nombre de bonnes pratiques et d'instruments, notamment les techniques d'estimation, comme celles consignées dans le recueil de ressources sur les techniques d'estimation des rejets de l'OCDE, étaient déjà disponibles et certains des logiciels utilisés pour les RRTP étaient libres et gratuits;

i) Des RRTP régionaux harmonisés remarquables avaient été établis en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord. Les efforts considérables menés dans ce domaine devaient être appréciés à leur juste valeur. Les cas présentés étaient de très bons exemples qui illustraient la voie à suivre en matière d'élaboration de RRTP au niveau mondial;

j) De nombreuses expériences enregistrées dans divers pays et sous-régions montraient également que l'adhésion au Protocole sur les RRTP et l'établissement de systèmes de RRTP étaient réalisables. Toutefois, le délai de mise en œuvre des registres dépendait de la volonté politique. L'empressement à investir dans les ressources humaines et techniques restait un élément essentiel d'une mise en œuvre réussie;

k) Les instances internationales s'occupant des RRTP devraient continuer de renforcer les synergies et de travailler en étroite partenariat pour que ces registres soient mis en œuvre à l'échelle mondiale. Un certain nombre d'initiatives diverses et complémentaires se rapportant aux RRTP avaient été prises. Citons à titre d'exemple le Groupe d'étude de l'OCDE sur les IETMP, dont les travaux portaient sur la mise au point de systèmes de

RRTP performants dans le cadre de l'OCDE, et au titre du Protocole de Kiev sur les RRTP, seul instrument juridiquement contraignant dans ce domaine.

58. Notant les nombreuses déclarations faites par les participants, les Présidents ont considéré que la table ronde mondiale avait révélé l'existence de synergies remarquables entre les trois organisations partenaires qui avaient mis en commun pour la première fois leurs capacités et leurs compétences pour organiser conjointement cette réunion. La table ronde mondiale avait également constitué une occasion unique pour les gouvernements, l'industrie, les ONG, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes de partager leurs données d'expérience et leurs connaissances. Les participants avaient dans leur ensemble appuyé la tenue éventuelle d'une deuxième manifestation commune.
